



Sujet : Collectivités territoriales: proposition de loi de Kaltenbach (PS) sur les droits des élus de l'opposition [collectivités]

Date : 22 Jan 2015 15:30:03 +0000

Collectivités territoriales: proposition de loi de Kaltenbach (PS) sur les droits des élus de l'opposition

PS | Sénat | collectivités | partis

Paris, France | AFP | jeudi 22/01/2015 - 15:27 GMT

Le sénateur Philippe Kaltenbach (PS) a déposé une proposition de loi afin de faire respecter les droits des élus de l'opposition dans les collectivités territoriales, estimant que les procédures judiciaires ne sont pas toujours suivies dans les faits".

"Les exemples sont nombreux et notamment dans les communes des Hauts-de-Seine, où les élus doivent faire face à des majorités peu scrupuleuses de leurs droits", écrit jeudi dans un communiqué M. Kaltenbach, lui-même élu de ce département de la petite couronne parisienne.

Et d'énumérer "un certain nombre d'obstacles régulièrement utilisés à leur rencontre comme le refus de publication d'un espace réservé dans le bulletin municipal, la non-mise à disposition d'un local, le refus de communication des informations et des documents nécessaires à l'examen des questions soumises à l'ordre du jour, le déni du droit d'expression en Conseil municipal".

Des procédures judiciaires existent, mais "elles ne sont pas toujours suivies dans les faits, puisque leur application dépend souvent de la bonne volonté de l'exécutif local", poursuit-il. Il souligne qu'il peut aussi "être difficile pour les élus lésés de revendiquer leurs droits, notamment pour des raisons financières, alors que les élus de l'opposition "ne sont ni indemnisés ni des professionnels de la politique".

Pour cela, il propose la création de deux dispositifs: un délit d'entrave aux droits des élus n'appartenant pas à la majorité, puni d'une peine d'amende, à l'image du délit d'entrave syndical; et un référé injonction spécifique permettant de contraindre l'autorité exécutive à se conformer à ses obligations dans un délai beaucoup plus court.

jlj/gl/fm